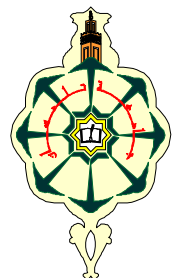


République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

Université Abou Bekr Belkaid - Tlemcen



Année universitaire 2013-2014

1. Préambule

En concrétisation du projet qui a pour objectif l'amélioration du niveau d'intégration des étudiants dans le milieu universitaire et le renforcement de l'encadrement et de l'accompagnement pédagogique des étudiants, l'Université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen met en place une première expérience pilote du « système de tutorat ». Cette action pédagogique est placée au centre des priorités du dispositif d'accompagnement et de lutte contre le redoublement et le décrochage dans les premières années d'études à l'Université.

Consciente de l'importance que représente le tutorat, notre Université, s'engage à développer, promouvoir et valoriser le tutorat, en mettant en place un guide.

Ce guide a été élaboré sur la base du décret exécutif N° 09-03 DU 06 Moharram 1430 correspondant au 03 janvier 2009 précisant la mission de tutorat et fixant les modalités de sa mise en place, de l'arrêté ministériel du 16 juin 2010 fixant les modalités d'assurer la tâche du tutorat auprès des établissements d'enseignement supérieur et de l'arrêté ministériel N° 713 du 03 novembre 2011). Il vise à apporter quelques informations permettant de mieux cerner le rôle du tuteur pour harmoniser sa mission au sein de l'Université Abou Bekr Belkaid.

2. Le tutorat, objectifs et finalités

La mission du tuteur est assurée par l'enseignant chercheur exerçant au sein de l'université. Il peut être fait appel aux inscrits en vue de l'obtention du diplôme de master ou doctorat au sein de l'établissement, pour assurer la mission du tutorat, sous la responsabilité d'un enseignant chercheur chargé du tutorat.

Le tutorat est un acte volontaire dont la mission est d'accompagner l'étudiant pour lui faciliter l'intégration dans la vie universitaire et l'accès aux informations du monde du travail. Le tutorat ne s'improvise pas : c'est une tâche qui nécessite préparation et organisation ; c'est un dispositif d'aide aux étudiants de première année licence. Il ne s'agit pas de cours ni de TD mais c'est un ensemble d'actions de soutien faits par des tuteurs et destinés à aider les étudiants pour qu'ils réussissent dans leurs études. A cet effet, le présent guide vise à apporter quelques informations permettant de mieux cerner le rôle du tuteur pour harmoniser sa mission au sein de l'Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen.

La tâche du tuteur diffère de celle de l'enseignant. Les missions et activités du tuteur revêtent quatre principaux aspects :

- Informatif et administratif.
- Pédagogique.
- Technique et méthodologique.
- Psychologique.

2.1. Aspect informatif et administratif

Il prend la forme d'accueil, d'orientation et de médiation.

Accueil : L'étudiant trouve auprès du tuteur une personne qui est toujours à son écoute et qui l'aide à trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre à l'université qu'il découvre pour la première fois. Le tuteur explique à l'étudiant le système «L.M.D.» qui est en vigueur :

- * les cursus de formation ;
- * les unités d'enseignement, les matières ;

- * les crédits et les dettes ;
- * la progression ;
- * l'assiduité aux enseignements.

Orientation : L'étudiant qui entre à l'université dont il ignore les structures, le fonctionnement et les méthodes d'enseignements doit être guidé et orienté dans «l'espace et le temps » : amphithéâtres, salles de TD et TP, bibliothèque, Rectorat, Facultés, locaux des associations estudiantines, ONOU, infirmerie, Sécurité sociale, centres de détente etc.

Médiation : L'étudiant peut être conseillé par le tuteur pour les démarches qu'il doit entreprendre auprès des différents services de l'université. Il sera sensibilisé au rôle du délégué.

2.2. Aspects pédagogiques

Il prend la forme d'accompagnement à l'apprentissage, l'organisation du travail personnel d'étudiant et d'aide à la construction de son parcours de formation. On lui apprendra à :

- * prendre des notes.
- * relire ses cours.
- * préparer ses exercices.
- * préparer ses travaux pratiques.
- * chercher et consulter des ouvrages.
- * etc....

2.3. Aspects méthodologiques et techniques

Ils prennent la forme d'Initiation aux méthodes de travail universitaire et de conseils pour l'utilisation des outils et supports pédagogiques).

Pour guider les étudiants dans leur démarche, le tuteur leur proposera de travailler en petits groupes pour :

- *revoir le cours,
- *préparer les TD et TP,
- *faire des recherches bibliographiques. Il leur apprendra à utiliser au mieux les ressources documentaires :
- *consulter les ouvrages disponibles à la bibliothèque, les photocopiés, etc.
- *utiliser internet de manière rationnelle pour la recherche d'informations ou de cours en ligne.

2.4. Aspect Psychologique

Il prend la forme de stimulation de l'étudiant et de sa motivation à poursuivre son parcours de formation. Bien que le tuteur n'ait pas une formation de psychologue, il peut :

- *écouter l'étudiant et créer une relation de confiance.
- *fournir un soutien et des conseils personnalisés.
- *valoriser les acquis et encourager l'étudiant à les améliorer afin de réussir ses études.
- *encourager et rassurer l'étudiant.
- *réduire le sentiment d'isolement chez certains étudiants (source de blocage, de découragement et d'abandon).
- *cultiver une vision optimiste de l'avenir.

3. Modalités pratiques

Le tutorat doit être organisé par l'établissement d'enseignement supérieur au profit des étudiants de 1^{ère} année du premier cycle. L'établissement est tenu d'informer les étudiants sur le dispositif de tutorat mis en place.

L'établissement s'engage pour la réussite du tutorat, en

mettant à la disposition du tuteur les moyens nécessaires dont il a besoin pour assurer sa mission.

La durée de référence du tutorat est de (09) mois maximale au cours d'une année universitaire

Des rencontres tuteur - étudiants seront organisées tout au long de cette durée.

Par soucis de déontologie, le tuteur devra éviter toute forme de familiarité ou de paternalisme. Il restera à l'écoute des étudiants programmera des séances thématiques et fournira un planning par trimestre. Une importance particulière sera accordée aux séances du début de l'année universitaire, période où les nouveaux étudiants ont le plus besoin d'accompagnement et de suivi.

➤ *Pour le 1^{er} trimestre*

Les séances seront consacrées à l'accueil et à l'intégration des étudiants à la vie universitaire. Au fil de ces séances, le tuteur pourra :

- *préciser son rôle et définir l'objectif du tutorat.
- *établir le planning des rencontres.
- *commenter le « Règlement intérieur de l'étudiant ».
- *indiquer les moyens de contacts (salle de tutorat, boîte aux lettres, adresse email,...).
- *présenter le plan de l'université.
- *expliquer le système « L.M.D. ».
- *décrire l'organisation des enseignements du L1.
- *préciser les modalités d'évaluation et d'orientation des étudiants. Au début des cours, des séances de méthodologie seront favorisées : prise de notes, gestion du temps, travail en groupe, etc.

➤ **Pour le 2^{ème} trimestre**

Les séances seront orientées sur l'évaluation et la préparation des examens. Au fil de ces séances, le tuteur pourra :

- *préparer les étudiants à la méthode de travail en examen.
- *signaler que les notes ne sont **x** négociables.
- *apprendre à respecter les décisions d'un jury.
- *signaler le droit au recours.

Le tuteur prendra en compte l'aspect psychologique (soutien, encouragement conseil). Il suivra aussi l'évolution des performances de l'étudiant.

➤ **Pour le 3^{ème} trimestre**

Le tuteur devra faire acquérir aux étudiants l'autonomie nécessaire à leur réussite en s'assurant qu'ils sont capables de :

- *écouter et apprendre ;
- *prendre la parole et se faire comprendre ;
- *chercher et trouver l'information ;
- *s'intégrer dans un groupe de travail ;
- *organiser les tâches en fonction des objectifs ;
- *organiser son travail sans l'aide du tuteur ;
- *étudier en l'absence d'enseignant ;
- *identifier ses lacunes et les prendre en charge ;
- *analyser un échec, chercher la raison et mettre en place de nouvelles méthodes.

Le tuteur est tenu de présenter tous les trois (03) mois un rapport d'activités pour synthétiser les problèmes et décrire les solutions obtenues ou proposées ainsi que des propositions d'amélioration. Les rapports seront soumis à l'équipe du domaine de formation pour évaluation.

4. Evaluation du dispositif tutorial

Une évaluation du dispositif tutorial permet de s'assurer que les objectifs fixés et engagements des parties ont bien été respectivement atteints et respectés. Cette évaluation du dispositif est distincte de l'évaluation du tuteur.

Le tuteur est lui aussi évalué et suivi. Cette évaluation doit être périodique et doit tenir compte du degré de satisfaction des étudiants (Art. 8 du décret exécutif N° 09-03 DU 06 Moharram 1430 correspondant au 03 janvier 2009). Ceci pourra se faire en s'appuyant sur le principe de questionnaire remis aux étudiants pour évaluation.

Ainsi, et pour une évaluation de tout le dispositif tutorial, il est créé, auprès de l'établissement universitaire, une commission dénommée «commission du tutorat », présidée par le chef de l'établissement (Art. 9 du décret exécutif N° 09-03 DU 06 Moharram 1430 correspondant au 03 janvier 2009 et Arrêté N° 713 du 03 novembre 2011).

La commission du tutorat doit présenter, à la base des différents rapports d'évaluation de la « cellule du Tutorat » un rapport annuel d'évaluation du processus de tutorat au ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le rapport doit contenir une évaluation des résultats obtenus et des moyens et ressources mobilisés (Arrêté N° 713 du 03 novembre 2011).

5. Confidentialité

La qualité est l'impact d'une mission du tutorat, se mesurent à travers les différentes relations et communications existantes entre le tuteur et le tutoré.

Le tuteur, dans ces relations, reconnaît être lié par une obligation de secret à l'égard des tiers et s'engage à maintenir la confidentialité sur toute les informations, jugements et matériels, sous quelque forme que ce soit, dot il aura connaissance au cours de sa mission de tutorat.

6. Procédures de médiation

En cas de conflit entre le tutoré et son tuteur, l'équipe du domaine écoute les parties et trouve une solution. En cas d'échec de cette médiation de conflit, il est fait recours au doyen de la faculté qui prend tous les avis et désigne éventuellement un médiateur afin de résoudre le conflit.